

anpere

...et vous

LE MAGAZINE
DES ADHÉRENTS
Décembre 2014



Dix ans à vos côtés
Une belle histoire à raconter

VIE DES
ASSOCIATIONS

**UN NOUVEAU
PRÉSIDENT**

RETRAITE

**LE RÉFLEXE
RETRAITE
S'IMPOSE**

SOMMAIRE

VIE DES ASSOCIATIONS

↳ 4/5

ANPERE FETE SES 10 ANS

UNE BELLE HISTOIRE À RACONTER

↳ 6/7

RETRAITE

↳ 8/10

FISCALITÉ

↳ 11

ÉPARGNE

↳ 12/13

SERVICES

↳ 14/15



Un passage de relais réussi

Nanterre, par un matin ensoleillé.

Nicole Aurillon et Jean-Sébastien Antoniotti se retrouvent pour un passage de relais en douceur et de bonne humeur. Elle a présidé ANPERE et ANPERE Retraite pendant dix ans, il en est administrateur. Le 1^{er} octobre 2014, Jean-Sébastien Antoniotti devient Président des deux associations. Ils nous livrent ensemble leurs points de vue sur les dix années écoulées et une vision de l'avenir pour les associations.

ANPERE & vous : Que représente ANPERE pour vous ?

Nicole Aurillon : Je tiens à dire que ces années au service d'ANPERE et de ses adhérents m'ont apporté beaucoup de joie et une grande fierté : 1 375 000 adhérents, ce n'est pas rien. Mais après dix ans, j'ai décidé de passer le relais. Et je remercie les adhérents pour leur confiance. Vous êtes 100 000 à nous rejoindre chaque année. Cela fait d'ANPERE la première association d'assurés* de France ! Nous pouvons tous en être fiers.

* 1^{ère} association d'assurés auprès d'un assureur traditionnel

Jean-Sébastien Antoniotti : C'est cela même, la force de l'association : un partage qui permet d'exprimer collectivement les attentes de ses membres. Et c'est important, dans des domaines aussi sensibles et personnels que la préparation de la retraite, la prévoyance, la dépendance. C'est ce que nous allons continuer à développer.

ANPERE & vous : Justement, qu'est-ce qui va changer avec un nouveau président ?

Jean-Sébastien Antoniotti : J'ai la chance de succéder à Nicole, qui a accompli un travail formidable. ANPERE est au-

Ce magazine est une publication des associations ANPERE et ANPERE Retraite.

Directeur de la publication :

Jean-Sebastien Antoniotti (anpere.contact@anpere.fr)

Rédacteur en chef :

Hervé Raquin (h.raquin@anpere.fr)

Rédacteur en chef adjoint :

Philippe Aurillon (philippe.aurillon@anpere.fr)

Conception graphique et réalisation : www.corps8.com

Iconographie : Photos ANPERE, Shutterstock

Impression : Descoter - ZI des 3 Tilleuls - 59850 NIEPPE

ISSN : 1772-6999

Association Nationale pour la Prévoyance, l'Épargne et la

Retraite : association déclarée, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

ANPERE Retraite : association déclarée, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et la loi n°2003

GERP enregistré à l'ACP sous le n° 477654743/GP1

103-105, rue des Trois-Fontanot - 92000 Nanterre

Toute reproduction, même partielle, est soumise à l'autorisation préalable de l'éditeur, quel que soit le support de la reproduction.

jour d'hui une association référente dans son domaine. Alors, je n'aborde pas cette succession sous l'angle du changement mais bien de la continuité.

C'est une responsabilité qui m'est confiée, mais je n'agis pas seul. Le Conseil d'Administration est le décisionnaire. C'est précieux car cela garantit l'autonomie de notre structure.

Les exigences de gouvernance sont parfaitement respectées. Par ailleurs, en tant qu'administrateur toutes ces années, je peux témoigner qu'ANPERE fonctionne de manière collégiale. Le bureau d'ANPERE et son Délégué Général se consacrent avec beaucoup de dévouement à leurs tâches. Je vais m'efforcer d'entretenir cette grande richesse au sein de l'association.

ANPERE & vous : Nicole Aurillon, qu'est-ce qui vous a le plus marqué pendant ces 10 ans ?

Nicole Aurillon : Je crois que c'est le caractère durable de la démarche d'ANPERE. En exploitant pleinement les atouts du contrat associatif, ANPERE garantit une concertation avec l'assureur dès la création du contrat et dans la durée, tenant compte des intérêts des adhérents. Et cela, aucune autre forme de contrat ne le permet.

Et puis nous sommes la seule association à avoir développé des services et du contenu. La création du site Internet a été un moment fort, qui a permis d'augmenter l'interactivité avec les adhérents (vote par Internet). Enfin, nous avons réussi l'alchimie de tous les talents dans nos Conseils d'Administration : bravo à tous les administrateurs pour leurs idées et leur belle énergie. Je voudrais associer l'équipe opérationnelle autour d'Hervé Raquin pour leur efficacité au service des adhérents.

ANPERE & vous : Jean-Sébastien Antoniotti, quelle est votre vision pour l'avenir de l'association ?

Jean-Sébastien Antoniotti : ANPERE occupe une place privilégiée, parce qu'elle a la confiance de ses adhérents et d'un

grand assureur. Elle se doit d'être exemplaire, efficace et utile.

Alors nous allons continuer d'accompagner nos adhérents, dans leurs contrats et au-delà, avec notre gamme de services qui va croître encore. Nous nous appuyons sur les nouvelles technologies, avec l'idée de toujours dynamiser notre vie associative.

Avec la qualité de service comme mot d'ordre, nous poursuivrons notre politique de concertation avec votre assureur, grâce aux comités dédiés.

Plus généralement, la vision que j'ai pour ANPERE est celle d'une association forte, qui apporte de la valeur supplémentaire au contrat, et ceci de toutes les manières possibles.

ANPERE occupe une place privilégiée : parce qu'elle a la confiance de ses adhérents et d'un grand assureur, elle se doit d'être exemplaire, efficace et utile.

ANPERE & vous : Un souhait pour ANPERE ?

Nicole Aurillon : Que l'association continue de grandir ! Et je formule des vœux de succès à Jean-Sébastien.

Jean-Sébastien Antoniotti : Les contrats ANPERE sont tous des engagements à long terme, parfois de plusieurs dizaines d'années quand il s'agit de retraite.

Le vœu que je formule, c'est une promesse : dans un contexte souvent difficile, nous nous engageons à assurer une présence pérenne, solide aux côtés de nos adhérents, car ils ont un avenir à préparer. L'association est, sur le long terme, une protection qui a du sens, au-delà de la solidité financière de votre assureur AXA et de la qualité des conseillers sur le terrain.

Vous vous engagez pour longtemps, nous aussi.

Et si l'on parle d'un avenir plus proche, ce que je souhaite à tous, c'est évidemment, une très bonne année. Disons-le ensemble, chère Nicole ! Belle année à vous !

Nicole Aurillon : Oui ! Meilleurs vœux à ANPERE, et meilleurs vœux à tous.



ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 2014

UN GRAND MERCI !

Cette année, les Assemblées Générales de vos associations se sont tenues à Angers le 17 juin dernier. En 5 ans, 6 villes (Nantes, Avignon, Bordeaux, Paris, Lille et Angers) ont ainsi accueilli les Assemblées Générales (AG) permettant ainsi à chacun d'entre vous de participer à ces événements.

↳ Depuis cette année, nous avons décidé de simplifier les convocations en mettant à votre disposition tous les documents relatifs aux AG sur le site Internet www.anpere.fr ou sur simple demande. Cela nous a permis de mettre à votre disposition une information plus complète tout en faisant des économies de papier, d'affranchissement et de réduire l'empreinte écologique des envois.

Comme chaque année, vous aviez la possibilité de vous exprimer soit en participant aux assemblées soit par correspondance (courrier ou Internet). Vous avez été plus de 41 000 à participer.

Vous avez adopté les résolutions à plus de 97% et nous vous en remercions. Cela nous conforte dans le choix des valeurs qui nous gouvernent, à savoir transparence, confiance, professionnalisme et équité.

Présidées par M^{me} Nicole Aurillon, les Assemblées Générales ont été jalonnées d'interventions venant compléter les rapports d'activité et l'information des adhérents présents.

Mme Carole Boucher, de la Direction des Investissements AXA France, est venue présenter l'environnement économique et financier. Puis, Mme Caroline Boutier, représentant la Direction Générale de l'Ouest, a présenté et commenté les résultats d'AXA et confirmé sa solidité financière.

L'intervention de M. Philippe Baillot, administrateur d'ANPERE, sur les « charmes patrimoniaux (encore préservés) de l'assurance vie » a été très appréciée par l'ensemble des participants. M. Gérard David, Vice-Président d'ANPERE a ensuite rappelé en détails le fonctionnement des associations et M. Hervé Raquin, Délégué Général, la palette de services proposés aux adhérents.

M. Thierry Poincelin, Président du Comité de Gestion Paritaire des Contrats, après avoir rappelé le rôle de ce comité, a présenté deux nouveaux contrats souscrits par ANPERE : Avizen et Essen'Ciel Patrimoine. Le premier a été élaboré pour répondre aux attentes et aux besoins des adhérents en matière de Prévoyance. Le contrat Essen'Ciel Patrimoine garantit un capital décès sans limite de temps. Ce contrat s'adresse en particulier aux adhérents concernés par la volonté de mettre à l'abri leurs proches en cas de décès et de s'assurer que leur patrimoine leur sera transmis dans les meilleures conditions.



↳ Thierry Poincelin - Nicole Aurillon - François Bertout - Hervé Raquin



↳ Caroline Boutier



LE RÔLE DES COMITÉS DE SURVEILLANCE

Lors de l'Assemblée Générale ANPERE Retraite, la présentation détaillée de M. Thierry Poincelin, Vice-Président a permis de rappeler le rôle des Comités de Surveillance des plans d'épargne retraite populaire (PERP) et les actions menées dans ce cadre. L'AG a procédé au renouvellement de la composition de ces comités afin qu'ils continuent à jouer pleinement leur rôle et à veiller à la bonne exécution des contrats et à la représentation des adhérents.

En plus de développer de nouveaux contrats pour apporter une réponse à chaque besoin, le Comité de Gestion Paritaire des Contrats a fait évoluer certains contrats pour qu'ils répondent au mieux à vos attentes. C'est ainsi que les évolutions apportées aux contrats Optial, Optial Patrimoine, Privilège et Euractiel des Professionnels ont été présentées en détails.

De nouveaux supports d'investissement sont venus enrichir la gamme financière des contrats souscrits par ANPERE facilitant ainsi la diversification de l'épargne des adhérents. Le Comité de Gestion Paritaire doit continuer à jouer pleinement son rôle de force de proposition dans l'élaboration, l'évolution et le suivi des contrats souscrits par ANPERE pour le compte de l'ensemble des adhérents, anciens et nouveaux. Suite à la présentation des comptes 2013 des associations, le Commissaire aux Comptes a précisé que ceux-ci ont été validés sans aucune réserve.

Ensuite, une large séquence, présentée par M. Gilles Duhamel, a été réservée aux réponses aux questions posées par les adhérents préalablement aux assemblées et en séance. Après le vote des résolutions, Mme Aurillon a clos les Assemblées Générales et invité les adhérents présents à participer à la conférence-débat « La Retraite : Anticiper pour mieux choisir » organisée par ANPERE.

A l'issue de cette conférence, adhérents, conseillers, administrateurs et intervenants ont prolongé les échanges dans le cadre d'un cocktail convivial.

Nous tenons à remercier chacun d'entre vous qui, en vous impliquant dans la vie de vos associations et en vous exprimant, a assuré le succès de ces Assemblées Générales.

Les procès-verbaux des Assemblées Générales 2014 sont **disponibles dans l'Espace Adhérent du site Internet anpere.fr** et peuvent vous être envoyés sur simple demande par courrier postal ou par mail, à anpere.contact@anpere.fr



Comme tous les ans, ANPERE remet un chèque à une association locale (correspondant à 0,5 € par vote par internet reçu). Ce sont donc 1.500 euros qui ont été remis, après vote de l'Assemblée Générale, à l'Institut Médico-Educatif le Graçalou pour enfants handicapés mentaux afin de financer des outils informatiques.

LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Les Conseils d'Administration d'ANPERE et ANPERE Retraite sont composés aux 2/3 de membres externes à l'assureur garantissant ainsi l'autonomie de la gouvernance des associations.

Pour renforcer le partenariat mis en place entre les associations et l'assureur, ANPERE et ANPERE Retraite ont souhaité que les principales directions opérationnelles d'AXA France avec lesquelles elles sont en relation soient représentées au sein des conseils. Les directions identifiées sont les suivantes :

- > Direction du Pôle Epargne
- > Direction de Marché Santé/Prévoyance/Dépendance Individuelles
- > Direction de la Distribution
- > Direction du Service Clients
- > Direction de la Gestion des Risques
- > Secrétariat Général.

Suite à divers changements de fonctions au sein d'AXA France, de nouveaux représentants de l'assureur ont été nommés au poste d'administrateurs lors des dernières Assemblées Générales.

Vous pouvez retrouver l'intégralité de la composition des Conseils d'Administration sur le site www.anpere.fr.



➤
Gilles Duhamel

ANPERE FÊTE SES DIX ANS

Avec la création d'ANPERE en 2004, c'est un bel ensemble qui a vu le jour, avec des convictions fortes autour de la protection de ses adhérents, et des projets de développement qui méritent d'être salués. Feuilletons ensemble l'album de souvenirs et le chemin parcouru.

1^{ère}
association
d'assurés de France
(partenaire d'un assureur traditionnel)

1,3 Million d'adhérents

30 Milliards
d'en-cours sur
les contrats souscrits
par l'association

100 000
nouvelles adhésions
chaque année

Une belle histoire à raconter

2004

- › Mise en place d'ANPERE*
- › Création d'ANPERE Retraite, 1^{er} GERP enregistré en France
- › Nicole Aurillon en prend les présidences

Création du
1^{er} logo d'ANPERE

Souscription des PERP
Confort et Référence

2005

Création du
site Internet
et de la 1^{ère} lettre
d'information
aux adhérents.

2006

Souscription
du contrat
ARPEGES
(Épargne)

Lancement
du service
ANPERE
DROIT PRATIQUE

2007

Lancement
du service
ANPERE
LIFECARTE

Refonte
de l'identité
visuelle

2008

Lancement
du service
ANPERE
NOUVELLE VIE
(Ecoute et Retraite)

Souscription
du contrat
PRIVILEGE
(Épargne)

2009

* ANPERE AMBASSADEUR DE SES ADHÉRENTS AUPRÈS D'AXA

C'est pour accorder les meilleures garanties à ses adhérents qu'ANPERE a été mise en place en 2004, à l'initiative des présidents de six grandes associations d'assurés partenaires d'AXA. En fusionnant et en devenant ANPERE, les moyens ont été renforcés pour proposer, aux côtés d'un assureur solide, des formules d'épargne et de protection financière remarquables, avec la fiscalité avantageuse de l'assurance-vie.

A la fois clients d'AXA et membres d'ANPERE, les adhérents aux contrats obtenaient dès lors le meilleur pour leurs projets d'épargne, avec des garanties d'écoute et d'évolution optimales pour leur contrat.

Les dix années
passées durant
lesquelles l'association
s'est construite, ont
posé des bases solides,
présageant bien les dix
années à venir.

DIX ANS DE SERVICES

Proposer un cadre associatif, c'est bien. Aller au-delà, c'est mieux ! C'est exactement la philosophie du PACK ANPERE SERVICES, un programme à la carte d'avantages exclusifs et de prestations à des conditions préférentielles pour les adhérents d'ANPERE.



ANPERE CONTRATS

Une gamme complète de contrats qui couvre les besoins en Epargne, Retraite, Prévoyance et Dépendance.



ANPERE INFOS

Ensemble de supports d'informations sur la vie des associations et l'environnement juridique et fiscal : site Internet, magazine, newsletters électroniques, conférences-débats...



ANPERE NOUVELLE VIE

Service accessible sur le site Internet de l'association, qui traite les aspects humains et relationnels liés à la retraite. On y trouve des témoignages, on échange avec un coach spécialisé.



ANPERE 1 ESPACE 2 VIES

L'idée, aussi simple qu'innovante, permet de réunir sous un même toit des séniors isolés et des jeunes en quête d'un logement.

De la colocation intergénérationnelle à titre gratuit en échange de temps passé et de services rendus.



ANPERE LIFECARTE

Carte qui rassemble les données médicales particulières de son porteur. Elle peut être très utile pour une prise en charge d'urgence, notamment à l'étranger. La Lifecarte est proposée à un tarif spécialement négocié pour les adhérents.



ANPERE DROIT PRATIQUE

ANPERE propose, en partenariat avec l'un des leaders de la protection juridique, une plate-forme d'informations juridiques destinée à vous assister dans la bonne connaissance de vos droits.

LES CONTRATS PHARES

ANPERE et ANPERE Retraite proposent des contrats d'assurance vie associatifs souvent récompensés par la presse (Le Revenu, Les dossiers de l'Epargne)

- ÉPARGNE ET PLACEMENTS
 - contrat **Arpèges**
 - contrat **Excelium**
 - contrat **Privilège**
- RETRAITE
 - PERP **Référence**
 - PERP **Confort**
- PRÉVOYANCE
 - contrat **Avizen**
- DÉPENDANCE
 - contrat **Entour'Age**

2010

2011

2012

2013

2014

Harmonisation des taux de rémunération des supports en euros sur les principaux contrats

- Souscription du contrat **EXCELIUM** (Epargne)
- Organisation des **conférences-débats** sur le « Bien Vieillir : Prévenir pour ne pas subir » avec AXA Prévention (2011-2012)

Mise en place du **PACK ANPERE SERVICES**

Refonte du site Internet

Lancement du 1^{er} Numéro du Magazine **ANPERE & Vous**

- Evolutions des contrats **EXPANTIEL ODYSSEI** et **ARPÈGES**
- Souscription du contrat **ENTOUR'AGE** (Dépendance)

Souscription des contrats **AVIZEN** (Retraite), **Retraite des Pros** (Retraite Madelin) et **ESSEN'CIEL** (Obsèques)

Lancement du service **ANPERE 1 Espace 2 Vies**

Lancement des **conférences-débats** sur la préparation à la Retraite sur toute la France.

Jean-Sébastien Antoniotti devient Président des associations ANPERE et ANPERE Retraite

10 ANS ÇA SE FÊTE ENSEMBLE !

Parce qu'un anniversaire, c'est aussi la distribution de cadeaux, ANPERE et ANPERE Retraite ont organisé, exceptionnellement, un grand jeu-concours pour ses adhérents. **Vous avez été plus de 8.000 à participer et près de 300 à gagner.**

Voici quelques heureux gagnants lors d'une remise des lots à Paris.

Maître Gaëlle Contentin, huissier de justice

Préparer sa retraite de bonne heure

LE RÉFLEXE RETRAITE S'IMPOSE

Serge Guérin, sociologue, auteur de *La nouvelle société des séniors*, dialogue avec Hervé Raquin, Délégué Général d'ANPERE, sur leur vision de la retraite aujourd'hui.

↳ **Hervé Raquin** : Dans votre dernier livre, vous faites référence à une vraie révolution démographique. Le terme est fort, non ?

Serge Guérin : C'est bien une révolution ! Jamais dans l'histoire de l'humanité l'homme n'a vécu si longtemps. Nous avons gagné en espérance de vie en 50 ans plus qu'au cours des cinq millénaires précédents. Et jamais les séniors n'ont représenté une telle proportion de la population. Nous sommes face à une situation nouvelle qui invite à une réflexion approfondie sur notre façon de vivre ensemble.

Hervé Raquin : Vous voulez dire que notre société vieillit ?

Serge Guérin : Je dirais plutôt que les séniors rajeunissent. Observez la terminologie : vous entendez beaucoup moins parler de personnes âgées, de troisième âge. On parle plus volontiers de « séniors » que de « retraités ». Et c'est vrai, les séniors sont totalement « contemporains », présents à leur temps. Vous en voulez des signes ? Regardez le lancement d'un sport comme la marche nordique, ou le succès de la console de jeu « Wii » qui permet de faire de l'exercice de façon ludique, enjeu majeur pour les séniors, et renforce le lien avec la génération des petits-enfants.

Hervé Raquin : Ce sont des signes un peu périphériques, quand même ?

Serge Guérin : Oui, si on s'arrêtait là. Mais leur rôle social est tout à fait crucial, même s'il est souvent informel : les grands-parents qui s'occupent de leurs petits-enfants, cela représente plus de 23 millions d'heures par semaine. Quant au travail des aidants familiaux dont la majorité sont des séniors, on a calculé qu'ils font économiser 80 milliards d'euros au budget de la Santé, en heures d'accompagnement de personnes dépendantes. Ajoutez à cela le rôle bénévole des séniors pour animer le tissu associatif : il représente 1,5 million d'emplois salariés. Sans parler de la vie politique : 32 % des élus sont des retraités ! S'il n'y avait que la population active qui « travaillait », la France ne fonctionnerait pas. Notre société ne peut pas se passer des séniors !

Hervé Raquin : Ne croyez vous pas que le tableau est un peu idyllique ? Pour s'épanouir dans ce que vous appelez « l'après-midi de la vie », il faut des ressources financières. Or, la moyenne des pensions de retraite est de 1 200 euros pour les hommes et de 1 000 euros pour les femmes, qui restent souvent veuves. En outre, elles subissent davantage les situations créées par le divorce, qui est en forte augmentation



“ S'il n'y avait que la population active qui "travaillait", la France ne fonctionnerait pas. Notre société ne peut pas se passer des séniors !

Serge Guérin - Sociologue

chez les séniors. Mais, sans parler de ces situations individuelles, le passage à la retraite entraîne en général une chute de revenus de l'ordre de 50 % et un choc brutal, que vous avez appelé je crois le syndrome « dernier salaire, première pension ».

Serge Guérin : C'est pourquoi il est urgent de préparer ce passage afin d'amortir le choc et de pouvoir vivre sa retraite comme on le souhaite. Mais là, c'est vous le spécialiste.



Chez ANPERE, nous militons pour le "Réflexe Retraite" : se demander ce que l'on peut faire aujourd'hui pour se constituer un complément de revenu demain.

Hervé Raquin - Délégué Général d'ANPERE

Hervé Raquin : Laissez-moi d'abord ajouter que la situation que vous décrivez ne peut pas s'améliorer. Le vieillissement de la population se traduit par une baisse du nombre d'actifs par rapport au nombre de retraités. Il va passer de 1,8 en 2010 à 1,5 en 2030. Donc, la problématique du financement des retraites va bien évidemment se poser, d'autant que le temps de vie à la retraite s'allonge. La seule solution est d'anticiper et de préparer le passage à la retraite en souscrivant une assurance-vie, un PERP ou un contrat Madelin le plus tôt possible. Dès 30 ans, c'est raisonnable : plus tôt on commence et

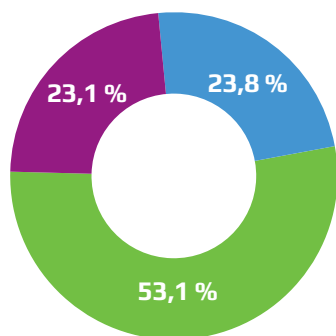
mieux c'est, car l'effort financier sera trois fois moindre en commençant à 30 ans qu'à 50 ans.

Serge Guérin : Mais cela soulève la question de la durée du contrat. Entre la période de constitution du complément de revenu et la durée de restitution de la pension, sachant qu'une personne de 65 ans a une espérance de vie d'à peu près 30 ans, on est sur des durées qui peuvent atteindre 60 ans !

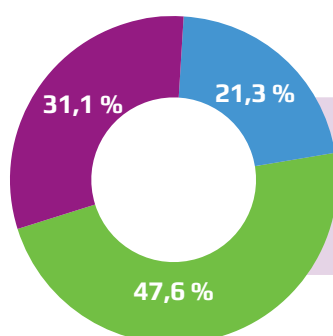
Hervé Raquin : C'est vrai. Le contrat va devoir s'adapter au fil du temps,

en fonction de l'environnement. En outre, il faut être sûr de la solidité financière de l'assureur pour garantir la pérennité des engagements pris. C'est là où les « contrats associatifs » proposés par ANPERE – assurance-vie, PERP ou contrats Madelin – apportent la réponse. D'une part, parce qu'ANPERE est force de proposition et contrôle, dans le cadre de sa mission de vigilance, le bien-fondé des évolutions proposées par l'assureur. Représentant 1,3 million d'adhérents, nous sommes écoutés !

PROJECTION DE LA RÉPARTITION DES TRANCHES D'ÂGE EN FRANCE



2010



2030

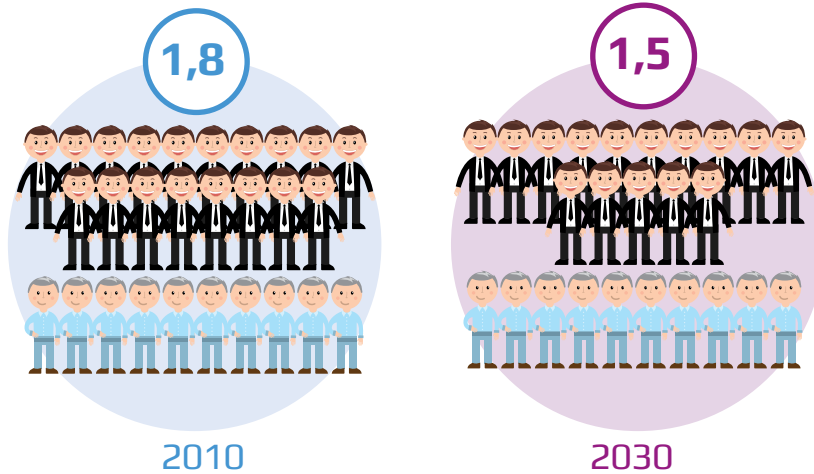
Moins de 16 millions de jeunes et plus de 20 millions de séniors

- < 20 ans
- 20 < 60 ans
- > 60 ans



PROJECTION DU RATIO ACTIFS/SENIORS

L'avenir prend des rides...
... et perd des cotisants



D'autre part, il faut se tourner vers des intervenants reconnus, qui pourront assumer leurs engagements jusqu'au terme. C'est le cas d'AXA qui est l'un des assureurs financièrement les plus solides du marché.

Serge Guérin : C'est intéressant parce que vous allez contre des idées encore largement répandues. Depuis le livre blanc de Michel Rocard, en 1983, nous savons que le régime de retraite est menacé. Or, les gens continuent à vivre leur retraite plutôt bien. Par ailleurs, ils croient souvent qu'ils auront moins de dépenses quand ils seront à la retraite.

Hervé Raquin : Mais ils oublient que de nouvelles dépenses vont peser sur leur budget, à commencer par l'obligation de souscrire une mutuelle individuelle pour remplacer celle qui était souvent payée par l'entreprise. Leur niveau de vie, c'est-à-dire l'argent disponible une fois payé l'obligatoire, va baisser plus que leur revenu. Enfin, trop de gens oublient qu'ils



C'est pourquoi il est urgent de préparer ce passage afin d'amortir le choc et de pouvoir vivre sa retraite comme on le souhaite.



n'auront pas une retraite aussi importante que ce à quoi ils s'attendent, comme peuvent l'avoir les retraités d'aujourd'hui. Pour maintenir leur niveau de vie, il faut qu'ils agissent le plus en amont possible.

Serge Guérin : Donc il est nécessaire de commencer tôt. Il est urgent de cesser de dire : « moi, la retraite, je suis beaucoup trop jeune pour m'en

occuper, j'ai bien d'autres soucis, il me reste encore vingt ans et je préfère profiter de la vie – ou au moins financer ma vie d'aujourd'hui, avec toutes les dépenses que j'ai pour mes enfants, mes parents dépendants, etc. ».

Hervé Raquin : Oui, c'est une grave erreur de penser ainsi. Chez ANPERE, nous militons pour le « Réflexe Retraite » : se demander ce que l'on peut faire aujourd'hui pour se constituer un complément de revenu demain. Par exemple, j'hérite d'un parent. Je vais réfléchir en deux temps : je vais rembourser mes emprunts, mes dettes ; et puis, pour me consoler, je vais me faire un peu plaisir. Eh bien, ce que nous proposons de faire, c'est plutôt raisonner en trois temps : je vais rembourser une partie de mes dettes ; je vais penser à ma future retraite en y allouant une partie du capital que j'ai reçu ; et puis, quand même, j'en garde un peu pour me faire plaisir. Ça, c'est un exemple. Mais on peut retrouver ça dans n'importe quel cas. Je veux changer de voiture : au lieu de prendre un modèle très haut de gamme avec sièges en cuir, je prends le modèle en-dessous, et la différence, je la mets sur mon contrat d'assurance-vie ou sur mon contrat de retraite. D'autant plus que ces contrats sont flexibles et nous conseillons à nos adhérents de se rapprocher de leur conseiller AXA régulièrement pour faire un point d'étape sur leurs contrats et les actualiser en fonction des aléas de la vie – promotion professionnelle, héritage, remariage, etc. En un mot, il est urgent de changer de point de vue sur la retraite et de ne plus se dire : je suis trop jeune pour y penser. « L'après-midi de la vie », pour reprendre encore une fois l'expression de Serge, c'est dès le matin qu'il faut la préparer.

ÉVOLUTIONS FISCALES

DES NOUVEAUTÉS À NE PAS MANQUER

A l'heure où nous écrivons ces lignes, les projets de loi de finances et de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2015 commencent à être discutés au Parlement. Ils sont bien entendu toujours susceptibles de modifications, mais les grandes lignes en sont fixées. Que nous réservent-ils pour l'année prochaine?

↳ **Tout d'abord une bonne nouvelle : il n'est pas prévu de modifier le régime fiscal de l'assurance-vie,** ni d'ailleurs celui des valeurs mobilières en général. Après les alourdissements de taxes intervenus ces dernières années, cette pause est bienvenue.

Par ailleurs, le projet de loi de finances prévoit certains allègements de l'impôt sur le revenu :

- Suppression de la 1^{ère} tranche du barème de l'impôt et abaissement du seuil d'entrée dans la deuxième tranche (14%) à 9 690 € : cette mesure permettrait de diminuer les impôts de 6 millions de contribuables modestes.
- Aménagement du dispositif de crédit d'impôt en faveur du développement durable rebaptisé « crédit d'impôt pour la transition énergétique » (CITE).

Son taux serait augmenté dès septembre 2014 à 30 % dès la première dépense engagée. La condition de réalisation de dépenses dans le cadre d'un « bouquet de travaux » serait supprimée, afin de permettre à tous les contribuables de bénéficier du même niveau d'aide publique quelles que soient les opérations engagées.

- Alignement du régime de taxation des plus-values de cessions de terrains à bâtir sur celui des immeubles bâtis, à compter du 1^{er} septembre 2014.

Cette modification conduirait à une exonération totale d'impôt sur le revenu au bout de 22 années (30 actuellement). Cette mesure en faveur du bâtiment serait complétée par une incitation à la libération du foncier constructible via un abattement temporaire de 100 000 € maximum des droits de mutation applicables aux cessions de terrains à bâtir ou d'immeubles neufs intervenant entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015.

- **Aménagement apportés à la loi « Duflot » :**

Le projet de loi de finances assouplit

le volet sur l'investissement locatif de la loi Duflot. Le propriétaire pourrait opter pour un engagement de location initiale de 6 ou 9 ans prorogable jusqu'à douze ans. Le crédit fiscal dont il bénéficierait serait modulé en fonction de la durée d'engagement de location (de 12% à 21%) et il serait possible d'en bénéficier dans une location à ses descendants ou ascendants, si les conditions tenant aux plafonds de loyer et de ressources du locataire étaient respectées.

L'interdiction de conclure la location avec un membre du foyer fiscal est maintenue. La taxation sur le gasoil sera alourdie (+ 2cts, s'ajoutant aux 2 cts déjà prévus au titre de la taxe carbone)



— **François Bertout**
Vice-Président
ANPERE Retraite
Président du Comité
Développement





MILLENIUM

UN NOUVEAU CONTRAT POUR RÉPONDRE À VOS BESOINS

ANPERE vous présente son dernier-né Millenium, un nouveau contrat d'assurance-vie réservé aux adhérents de l'association, qui permettra de vous constituer une épargne progressivement afin de financer un projet à long terme ou de préparer votre retraite en complétant vos revenus.

↙ Millenium récompense le maintien et la régularité de vos investissements en vous offrant un bonus au bout de 10 ans. 2 niveaux de bonus (30 et 50 %) sont proposés et sont fonction du montant des versements réguliers annuels que vous fixerez à l'ouverture du contrat : Pensez-y au moment de l'adhésion !

En cas de coup dur avant les 10 ans (décès du conjoint, invalidité ou fin de droits au chômage), vous bénéficierez du bonus immédiatement : AXA vous versera le montant du bonus défini à l'adhésion, sans attendre le 10^{ème} anniversaire de votre adhésion au contrat*.

PRENEZ SOIN DE VOS PROCHES AVEC MILLENIUM

En cas de décès avant 80 ans, et sans limite d'âge s'il résulte d'un accident, la garantie Sérénité de Millenium permet à vos bénéficiaires de recevoir un capital au moins égal aux montants versés.

LA SIMPLICITÉ : LE CHOIX DE VOTRE GESTION CLÉ EN MAIN

Les gestions clé en main de Millenium vous permettent de gérer votre épargne en fonction de vos besoins, en toute simplicité :

- ↘ les gestions par convention s'adaptent à votre profil, afin de mieux répartir votre investissement entre dynamisme et sécurité
- ↘ les gestions évolutives vous permettront de préparer votre retraite tout

en sécurisant votre épargne à l'approche de l'échéance que vous avez fixée.

VOTRE SITUATION ÉVOLUE ? MILLENIUM AUSSI

Vous avez la possibilité de modifier votre horizon de placement ou le choix de votre gestion clé en main à tout moment. Vous pourrez également effectuer à tout moment des versements complémentaires sur des supports spécifiques, en plus des gestions par convention.

UN CONTRAT RESOLUMENT MODERNE

Vous pouvez gérer votre épargne, réaliser des versements en ligne ou consulter vos documents contractuels Millenium sur l'espace client sécurisé d'AXA.fr et sur l'application mobile Mon AXA.

* Selon clauses et conditions du contrat

CONFÉRENCES-DÉBATS

La retraite **ANTICIPER POUR MIEUX CHOISIR**

Animées par Laurence Dorlhac, **la philosophie de ces conférences est, au travers de petits films, de faire prendre conscience aux participants de la nécessité de préparer financièrement leurs retraites le plus tôt possible** avec les interventions de Serge Guérin sociologue, d'un représentant d'AXA et d'un représentant d'ANPERE.



En haut
Conférence
à Clermont-Ferrand

Ci-dessus
Conférence à Biarritz

Ci-contre
Jean-Sébastien Antoniotti
Pape Tounkara
Cyril Dupas
Hervé Raquin



PERP

Préparer sa retraite **POUR LA RÉUSSIR**

On ne peut que s'en réjouir : on vit plus longtemps et en meilleure santé ! En France (si vous avez 40 ans en 2014) votre espérance de vie à 65 ans sera de 28 ans si vous êtes un homme et de 31 ans si vous êtes une femme.

↘ **La retraite est donc désormais associée à une nouvelle étape de la vie et à la construction de nouveaux projets. Mais pour cela il faut autant que possible maintenir son niveau de vie pour en profiter pleinement.**

Si vous êtes salarié, professionnel libéral, commerçant, parent isolé, couple marié ou pacsé, vous avez subi de sévères hausses d'impôts ces derniers temps : abaissement du quotient familial, fin des exonérations de l'impôt sur le revenu, rabotage des niches fiscales...

La préparation de votre future retraite par le biais d'un produit de capitalisation comme le Plan d'Épargne Retraite Populaire (PERP) est un moyen d'atténuer cette pression fiscale.

En fonction du taux marginal d'imposition, l'économie d'impôt obtenue pourra représenter jusqu'à 45 % des sommes versées chaque année sur le contrat*.

Les disponibles fiscaux non utilisés lors des trois années précédentes peuvent aussi être utilisés. Vous pouvez ainsi profiter en 2014 du disponible fiscal de 2013 mais aussi de la part non utilisée de ses disponibles 2012, 2011 et 2010*.

Profitez-en ! Avec le PERP, une retraite bien préparée dans la durée rime donc avec fiscalité allégée.

* selon fiscalité en vigueur à la date d'impression

LE PACK ANPERE SERVICES en ACTIONS



COMMENT CELA FONCTIONNE T-IL ? 3 Questions à Cédric F. Juriste Expert à Juridica



1/ Concrètement quelle est la nature de la prestation « information juridique par téléphone » ?

Lorsqu'un adhérent a une difficulté juridique ou tout simplement une question à nous poser, et ce dans le but d'éviter un litige, il nous

appelle et nous lui délivrons toute l'information juridique et pratique dont il a besoin, à partir des principes généraux du droit français.

Si la question est pointue et nécessite une recherche, nous le recontactons dans les meilleurs délais.

Je réponds très souvent à des adhérents avisés et informés à la recherche d'une expertise et d'une qualité de

service. Ils savent en nous appelant qu'ils seront bien accompagnés, du fait de la relation de confiance que nous entretenons avec ANPERE depuis de nombreuses années...

2/ Quels sont les environnements juridiques où vous êtes le plus sollicité ?

Les adhérents nous interrogent majoritairement sur la transmission du patrimoine (donations, testaments), la fiscalité ou la retraite.

3/ Que vous apporte cette relation avec les adhérents ANPERE ?

Les demandes d'informations juridiques sont souvent complexes car les adhérents ANPERE sont en général bien informés. En effet, ils ont souvent leur notaire ou leur avocat pour les accompagner également. Ces échanges exigent de mobiliser toute mon expertise juridique et technique, ce qui est très stimulant au quotidien.



VOTRE PRESTATION

Vous bénéficiez d'informations juridiques par téléphone en cas de difficulté juridique ou en prévention de tout conflit, survenant dans le cadre :

- > De votre vie privée dans tous les domaines du droit et notamment la retraite ;
- > De votre activité professionnelle dans les domaines suivants : le droit du travail et les obligations de l'employeur, vos locaux professionnels, vos relations avec les fournisseurs et vos relations avec la clientèle ;
- > Pour les questions relatives à l'Assurance-Vie, vous pouvez contacter votre conseiller AXA habituel.

Ces prestations sont délivrées par des juristes d'AXA Protection Juridique du lundi au vendredi de 9h30 à 19h30, sauf jours fériés, au 01 30 09 97 49 pour les adhérents d'ANPERE et au 01 30 09 97 81 pour les adhérents d'ANPERE Retraite.



À QUOI SERT LA LIFECARTE ?



GAGNER DES MINUTES PRÉCIEUSES

Cette carte « d'urgence » permet de stocker et de conserver sur soi les informations essentielles, nécessaires aux personnels d'urgence pour leur permettre de gagner des minutes précieuses en cas d'accident ou d'une hospitalisation d'urgence, en France ou à l'étranger.

ÉVITER LES ERREURS

Allergie, contre-indication médicale, pathologie lourde, lentilles de contact...

RASSURER LES PROCHES

Une liste de plusieurs personnes avec leurs numéros de téléphone. Une information essentielle : le téléphone de votre médecin traitant.

SIMPLIFIER LA VIE

Votre entourage sait-il où vous rangez le numéro de votre mutuelle ? Savez-vous quelle compagnie d'assurance vous assure ? Connaissez-vous le numéro d'urgence de votre contrat d'assistance ?



DU NOUVEAU DANS ANPERE NOUVELLE VIE !



Notre coach,
Géraldine
Deroudilhe

Parce que la retraite constitue un changement de vie important qui peut amener des interrogations et remises en cause nouvelles, depuis maintenant plusieurs années, ANPERE a créé une rubrique spécialement dédiée à l'expression et au partage de ces nouvelles problématiques dans votre espace « ANPERE Nouvelle Vie » du site Internet.

Fort de vos réactions et commentaires, cet espace évolue et s'enrichit de nouvelles rubriques pour être toujours plus proche de vos préoccupations :

LES CONSEILS DU COACH

Vous avez besoin de conseils pour faire face à une situation ou mieux gérer un événement de votre nouvelle vie ? Chaque mois notre coach vous proposera une fiche conseil sur une thématique donnée pour vous guider dans votre réflexion.

LE QUIZZ PERSONNALISÉ

Vous souhaitez aller plus loin et vous évaluer sur les sujets évoqués par le coach ? Notre quizz évolue et vous permet désormais d'avoir une réponse personnalisée et immédiate.

LE SONDAGE DU MOIS

Votre avis nous intéresse ! Chaque mois, nous vous donnons la parole et vous proposons de vous exprimer sur une question liée à la retraite et à cette étape de vie. Votez et visualisez le résultat de tous les votants !

LE COURRIER DES INTERNAUTES

Vous souhaitez nous écrire et avoir une réponse personnalisée ? C'est désormais possible en postant votre question. Notre coach y répondra et sélectionnera chaque mois des courriers pour vous les faire partager.

Créer un véritable espace d'échanges et de partage autour de vos retours d'expériences, telle est l'ambition de l'espace ANPERE Nouvelle Vie. Alors on compte sur vous... Exprimez-vous !



TÉMOIGNAGE

Des COLOC' PAS COMME LES AUTRES...

Depuis 2012, ANPERE s'est associée au Réseau COSI pour pouvoir favoriser le logement intergénérationnel. Son principe : endiguer à la fois la difficulté pour les jeunes à se loger et la solitude des personnes âgées, en les réunissant sous le même toit. Mais comment cela fonctionne ?

Elles se découvrent un tas de points communs : l'une vient du Jura, l'autre y a une maison de famille ; l'une est Rochelaise, l'autre à sa fille à Bordeaux ; l'une se déplace en fauteuil roulant, l'autre a une mère psychomotricienne. Entre Florine, étudiante de 22 ans en recherche d'un logement pour la durée de son stage, et Annette, 70 ans, seule dans un appartement du 13^e arrondissement trop grand pour elle, tout s'est joué en quelques minutes.

Pour l'association PariSolidaire (membre du réseau Cosi), qui les a mises en relation, ce sera un binôme de plus. Comme Florine et Annette, près de 2000 conventions ont été réalisées depuis 2005.

Pour Monique, 87 ans, en binôme depuis quelques mois avec Jennifer, 26 ans, l'objectif principal est « d'avoir de la vie dans la maison depuis le décès de (son) mari ». Le « binôme » vit en totale autonomie, même si la présence de la jeune fille est indispensable : « J'ai des problèmes de vue, alors c'est rassurant de la savoir sous le même toit, dit Monique. En ce moment, je lui demande de m'aider à faire mes courses. »

C'est sur ce principe que le réseau COSI compte bien toucher le plus grand nombre de personnes âgées.



UN OUTIL AU QUOTIDIEN



ACTUALITÉS



SERVICES



NEWSLETTERS

Inscrivez-vous sur l'Espace Personnel et accédez à vos services dédiés ANPERE.

Recevez régulièrement la Newsletter ANPERE.fr & vous par mail.

